

DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
ARRONDISSEMENT DE DREUX
CANTON D'EPERNON
MAIRIE DE COULOMBS

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 19 DECEMBRE 2025
COMPTE RENDU

ORDRE DU JOUR :

- Point sur le compte rendu précédent
- Compte rendu : commissions et syndicats
- Travaux RD 116 à Chadelles : intervention de M. DESVEAUX, Société BETDECID, Maîtrise d'Œuvre du projet
- Signature de la convention de financement et de transfert de domanialité entre le Département d'Eure-et-Loir et la commune de Coulombs, relative à l'aménagement de la déviation de Nogent-le-Roi
- Travaux : présentation des projets et des réalisations
- Demande de M. LECLERCQ : autorisation d'ester en justice
- Acquisition foncière : parcelle AB0076
- Bien sans maître
- Territoire d'énergie : projet de travaux sur le réseau d'éclairage public et financement du projet
- Finances : décisions modificatives
- Finances : dépenses d'investissement avant l'adoption du budget 2026
- Plan de sauvegarde : mise à jour
- Mutuelle : participation communale
- Salle des fêtes : étude des demandes et demande de remboursement d'arrhes
- Questions diverses

Le vendredi 19 décembre 2025 les membres du conseil municipal de la commune de Coulombs, légalement convoqués le 29 novembre 2025, se sont réunis.

Sont présents : M. Jean-Noël MARIE, Mme Catherine MARIE, M. Roland PETIT, Mme Nathalie ANDREU, Mme Claudine ABHERVE, M. Didier LEBARS, Mme Sylvie DE ROA, M. Pascal LENOIR.

Mme Murielle LEROY, M. Patrick JOYEUX, M. Daniel GUILLY et M. Jean-Luc MARTIN sont absents.

Mme Jacqueline FOUQUET est absente et a donné pouvoir à Mme Catherine MARIE.

La séance débute à 18h13.

A l'unanimité, Mme Catherine MARIE est nommée en qualité de secrétaire de séance.

M. Le Maire propose de modifier le déroulement de la séance pour commencer par l'intervention de M. DESVEAUX, société BETDECID, Maîtrise d'Œuvre du projet des travaux de la RD116.

TRAVAUX RD 116 A CHANDELLES : INTERVENTION DE M. DESVEAUX, SOCIETE BETDECID, MAITRISE D'ŒUVRE DU PROJET

M. DESVEAUX fait un point sur l'avancement des travaux réalisés concernant la réfection de la RD116 à Chadelles. L'enfouissement des réseaux est terminé, ainsi que la pose des bordures pour la première tranche. Les enrobés des trottoirs sont partiellement réalisés.

De nombreux avaloirs ont été créés pour répondre à des problèmes d'évacuation des eaux pluviales.

La reprise du chantier sera le 5 janvier prochain, et la prochaine réunion de chantier sera le 14 janvier 2026.

L'étude des réseaux grâce au passage d'une caméra a été réalisée partiellement, à ce jour aucun problème n'a été détecté.

Concernant la fin du chantier, il faudra prévoir le nombre de barrières de sécurité et leurs emplacements. M. DESVEAUX va transmettre un nuancier.

M. Roland PETIT informe que les entreprises retenues sont à l'écoute des riverains et répondent aux ajustements nécessaires.

Les membres du conseil remercient M. DESVEAUX.

M. Le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour un point sur le recensement de la population, Les membres du conseil approuvent à l'unanimité

COMPTE RENDU PRECEDENT

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu précédent.

COMPTE RENDU : COMMISSIONS ET SYNDICATS

Noël des enfants : Mme Nathalie ANDREU

Le Noël des enfants (spectacle et distribution des jouets) s'est bien passé. La participation était importante. Le spectacle composé de contes, marionnettes ventriloque et chansons était plutôt long. Pour les prochaines fois, il faudra être vigilant à ne pas dépasser la demi-heure de spectacle.

Conseil des écoles : M. Roland PETIT

Les effectifs en élémentaire sont de 115 enfants et 67 en maternelle. Une fermeture de classe devrait être prévue l'année prochaine.

Les exercices d'évaluation des élèves du CP au CM2 ont été réalisés, comme les exercices de sécurité « défense incendie et anti-intrusion », en cas d'urgence.

Le règlement intérieur a été approuvé.

M. Roland PETIT informe que les 4 classes qui se rendent à la Médiathèque de Coulombs sont très satisfaites.

Distribution des colis et bons de Noël : Mme Catherine MARIE remercie les élus et les membres du CCAS pour la distribution des colis et bons de Noël qui a eu lieu cette semaine. Lors de la distribution, les élus et membres du CCAS en ont profité pour faire la promotion des « après-midis récréatifs ».

Territoire Energie : M. Didier LE BARS

Un logiciel va être déployé d'ici 3 à mois pour vérifier et suivre précisément la consommation d'énergie de la commune.

**SIGNATURE DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE
TRANSFERT DE DOMANIALITE ENTRE LE DEPARTEMENT
D'EURE-ET-LOIR ET LA COMMUNE DE COULOMBS, RELATIVE A
L'AMENAGEMENT DE LA DEVIATION DE NOGENT-LE-ROI**

Le Conseil départemental d'Eure-et-Loir a fait parvenir la convention de financement et le transfert de domanialité entre le Département d'Eure-et-Loir et les communes de Nogent-le-Roi, Coulombs et Lormaye relative à l'aménagement de la déviation de Nogent-le-Roi et son financement.

Les 3 communes concernées participent à hauteur de 5% du montant global de l'opération. La répartition de leur participation financière est établie sur la base du nombre d'habitants au 1^{er} janvier 2021.

Pour Coulombs, la participation s'élève à 193 241.47 net de taxes suite des déductions liées aux transfert de domanialité. Le règlement sera échelonné sur 10 ans.

La participation financière est en baisse mais la commune devra prendre en charges l'entretien de nouvelles routes rétrocédées. M. Le Maire propose de faire appel à nouveau à ELI pour établir une nouvelle projection financière intégrant les futures réfections de voirie.

M. Le Maire insiste sur l'article 6 de la convention « les routes... feront l'objet d'une réfection préalable si nécessaire... »

M Le Maire souhaite modifier en ce sens « les routes... feront l'objet d'une réfection. La commune de Coulombs n'acceptera pas d'intégrer ces nouvelles routes départementales au sein du patrimoine communal si elles ne sont pas totalement refaites et rénovées.».

Les membres du conseil votent à l'unanimité, la convention, acceptent le transfert de domanialité et autorise M. Le Maire à signer ladite convention sous réserve de la modification de l'article 6, à signer le procès-verbal lié au transfert de domanialité.

**TRAVAUX : PRESENTATION DES PROJETS ET DES
REALISATIONS**

Ce point est présenté par M. Pascal LENOIR.

Travaux réalisés :

- Balayage de la commune,
- Rénovation du crépi entre les columbariums au cimetière,
- Travaux de plomberie pour les sanitaires de la salle des fêtes,

- Changement des serrures aux services techniques.

Nouveaux projets proposés :

1/Réfection de la toiture de l'abri de bus situé route de Bréchamps

2 devis sont parvenus en Mairie.

Après étude, le choix des tuiles mécaniques est retenu. Le devis de la société SGRP de Chadelles proposant cette solution s'élève à 3 255.79 euros TTC.

Les membres du conseil votent à la majorité le montant du devis et la demande de subvention auprès du F.D.I. du Conseil départemental.

M. Roland PETIT s'abstient.

2/Réfection de la toiture de la cuisine de la salle des fêtes

2 entreprises ont été contactées, à ce jour une seule a fait parvenir un devis.

M. Roland PETIT informe que la toiture date des années 50. Il est indispensable de s'assurer de l'état de la totalité de cette toiture, avant de procéder à cette réfection partielle.

M. Pascal LENOIR va relancer la seconde entreprise afin d'avoir un autre devis.

Cependant, ce projet est éligible à une demande de subvention au titre du F.D.I. du Conseil départemental. Les membres du conseil votent à l'unanimité la demande de subvention sur la base du premier devis reçu.

3/Limitateur de son

A ce jour, un seul devis est parvenu en Mairie.

Dans l'attente de nouveau devis, les membres du conseil votent à l'unanimité la demande de subvention au titre du F.D.I. du Conseil départemental sur la base du devis reçu.

4/Déplacement du passage piéton situé avenue de l'abbaye

Le devis de la société TP28 initialement retenu a été réactualisé. Le montant des travaux s'élève à 8 907.60 euros TTC.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le déplacement du passage piéton et le montant du devis mis à jour.

5/39 Grande Rue : pollution au plomb

M. Le Maire a mandaté, compte-tenu de l'urgence des travaux, l'entreprise Bataille située à Nogent-le-Roi, car cette entreprise est connue et reconnue par les eaux de Ruffin.

Le montant des travaux s'élève à 6 043.73 euros TTC.

Ce projet est éligible à une demande de subvention au titre du F.D.I. du Conseil départemental. Les membres du conseil votent à l'unanimité le montant des travaux et la demande de subvention auprès du Conseil départemental.

M. Le Maire va demander à titre dérogatoire l'autorisation de commencer les travaux avant le vote des subventions.

6/Pose d'un système occultant sur les skydomes de la salle des fêtes

2 entreprises ont été sollicités. Une seule réponse est parvenue en Mairie
Après réflexion, il faudrait aussi étudier l'éventuelle pose d'un volet extérieur plutôt
qu'un film occultant. M Didier LE BARS va prendre contact avec le SDIS pour avis.

7/Changement des radiateurs de la salle des associations située 39 grande rue
L'objectif est d'installer un nouveau matériel proposé avec un détecteur de présence,
pour faire des économies.

Le montant du devis de l'entreprise Chazottes est de 2 580 euros TTC.

Ce projet est éligible à une demande de subvention au titre du F.D.I. du Conseil
départemental. Les membres du conseil votent à l'unanimité le montant des travaux
et la demande de subvention auprès du Conseil départemental.

8/Création d'un point lumineux rue des remparts

Pour information, le montant des travaux s'élève à 1 100 euros H.T., avec une prise
en charge de 770 € pour la commune.

Ce projet est éligible à une demande de subvention au titre du F.D.I. du Conseil
départemental. Les membres du conseil votent à l'unanimité le montant des travaux
et le reste à charge par la commune ainsi que la demande de subvention auprès du
Conseil départemental.

9/Désherbeur mécanique

Une démonstration a eu lieu le 16 décembre dernier. Ce matériel va permettre aux
agents des services techniques de désherber dans de meilleures conditions

Le devis de l'entreprise DURET s'élève à 3 436.90 euros TTC.

Ce projet est éligible à une demande de subvention au titre du F.D.I. du Conseil
départemental. Les membres du conseil votent à l'unanimité le montant du matériel
ainsi que la demande de subvention auprès du Conseil départemental.

10/Travaux en cours et à venir :

Les agents des services techniques procèdent à l'entretien du tracteur.

Des dépôts sauvages ont été constatés sur une parcelle communale.

M. Roland PETIT signale aussi d'autres dépôts sauvages.

Un administré signale le stationnement gênant rue de Chandelles.

Les membres du conseil proposent de refaire les lignes jaunes.

Mme Nathalie ANDREU signale le déchaussement d'une plaque de caniveau qui
longe la rue de la cavée de Paris, celle qui s'affaisse est à l'intersection de la rue du
Bois Moineau juste après la fin du trottoir en tournant dans la rue.

M. Didier LEBARS informe qu'il faudrait changer certaines bornes et bouches à
incendie.

Concernant la pression du réseau « incendie », M. Didier LEBARS a fait une
reconnaissance avec les Eaux de Ruffin et fera un retour au SDIS.

M. Roland PETIT informe que l'abri de bus provisoire situé chemin des plantes n'est
pas éclairé. Peut-on y remédier ? M. Didier LEBARS va se renseigner.

DEMANDE DE M. LECLERCQ : AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

M. LECLERCQ a fait un recours auprès de Tribunal Administratif suite à des problèmes d'inondations dans sa propriété.

M. Le Maire informe que le Conseil départemental a déjà procédé à des travaux avec la création d'une grille type « avaloir ».

La commune doit être représentée à cette instance. M. Le Maire propose la société FIDAL basée à Chartres, représentée par Maître CRUCHAUDET qui a déjà été mandatée par la commune pour une précédente affaire.

Les membres du conseil votent à l'unanimité l'intervention de l'entreprise FIDAL, autorisent M. Le Maire à ester en justice et à signer tous documents afférents à cette affaire.

ACQUISITION FONCIERE : PARCELLE AB0076

Il s'agit d'une acquisition partielle de la parcelle AB0076 appartenant à la famille SAGE. La contenance serait de la taille d'une sente, permettant le passage d'un matériel communal pour réaliser son entretien.

A ce jour, aucune proposition financière n'est parvenue en Mairie.

Sur le principe, les membres du conseil votent à l'unanimité cette acquisition.

BIEN SANS MAITRE

Afin de poursuivre l'instruction du projet photovoltaïque basé sur des parcelles lieu-dit la Sablonnière, une procédure de bien sans maître a été réalisée pour la parcelle AD0009.

Après les démarches réglementaires et arrivant à la fin de la procédure des 6 mois. Il convient de porter constat d'incorporation de la parcelle AD0009 via délibération, prise d'arrêté et de publication auprès de la publicité foncière.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le constat d'incorporation pour la parcelle AD0009 sans maître.

TERRITOIRE D'ENERGIE

Lors d'un précédent conseil, la rénovation énergétique de l'éclairage public avec le passage en LED a été voté pour les rues de Chadelles, des Bois, des Remparts, de Sully, grande rue et chemin des plantes.

Cette rénovation va permettre de diminuer le coût de la consommation, des frais d'entretien et d'anticiper la disparition des ampoules à mercure.

Il convient d'approuver le programme pour l'année à venir comme suit :

- Coût estimatif des travaux H.T. : 30 000 euros
- Contribution de la collectivité : 18 000 euros

-Participation du syndicat : 12 000 euros

Les membres du conseil votent à l'unanimité le plan de financement ainsi que la contribution de la commune et autorisent M. Le Maire à signer la convention. Ce projet est éligible à une demande de subvention au titre du F.D.I. du Conseil départemental. Les membres du conseil votent à l'unanimité le montant des travaux et la demande de subvention auprès du Conseil départemental.

FINANCES : DECISIONS MODIFICATIVES

Les membres du conseil sont informés de la réalisation de la décision modificative n°4 grâce à la fongibilité des crédits le 19 novembre 2025 (ID028-212801138-20251119-20251121-DE).

Elle a permis :

- D'abonder le projet 250006 compte 204182 pour un montant de 494.10 euros suite à la création d'un point lumineux chemin de la grimpette en imputant cette somme au compte 2151 projet 250009.
- Une écriture complexe pour encaisser la participation d'Eure-et-Loir Numérique aux travaux d'enfouissements de la RD116 à Chadelles, il convient d'abonder les comptes suivants :

Dépenses d'investissement – compte 4851 projet 2300005 : + 5 909 euros
Recettes d'investissement – compte 4852 projet 2300005 : + 5 909 euros

FINANCES : DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET 2026

En l'absence d'adoption du budget 2026, la commune a la possibilité d'engager, de liquider, et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (Art L1612-1 CGCT) sur délibération de l'assemblée délibérante.

Les membres du conseil municipal approuvent cette décision à l'unanimité.

PLAN DE SAUVEGARDE : MISE A JOUR

Mme Sylvie DE ROA a procédé à la mise à jour annuelle du plan de sauvegarde communal : noms des différents interlocuteurs et numéros de téléphones, référents, etc.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité la mise à jour du plan de sauvegarde communal.

MUTUELLE : PARTICIPATION COMMUNALE

A compter du 1^{er} janvier 2026, la collectivité doit proposer à ses agents une mutuelle communale.

Après réflexion, le montant de la participation communale est fixé à 20 euros par agent.

La proposition de délibération, avant d'adhérer à la convention de participation « Santé » proposer le CDG28, sera transmise au CST pour avis.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le montant de la participation communale.

RECENSEMENT DE LA POPULATION CAMPAGNE 2026

Il convient de compléter la délibération 20251005 du 17 octobre dernier en ce sens :

De fixer la rémunération du coordonnateur et du coordonnateur suppléant : néant

De fixer la rémunération des agents extérieurs de la collectivité sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C3

Si c'est un agent communal :

-Agents à temps complet : rémunération via le paiement d'heures supplémentaires

-Agents à temps non complet : rémunération via le paiement d'heures complémentaires puis supplémentaires

Les crédits nécessaires à la rémunération de ou des agents nommés et aux charges s'y rapportant seront inscrits au Budget au chapitre et articles prévus à cet effet.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité ces précisions.

SALLE DES FETES : ETUDE DES DEMANDES ET DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'ARRHES

Les demandes de prêts de la salle des fêtes sont :

1/Association Ensemble avec Salomé : week-end des 7-8 février 2026 et le week-end du 10-11 octobre 2026.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le prêt de la salle des fêtes.

2/Ecole de batterie Rythmics Drum Scholl : M. COURTEAU habitant à Chadelles souhaite le prêt de la salle des fêtes pour un concert gratuit de ses élèves le samedi 31 janvier 2026.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le prêt de la salle des fêtes.

3/Happy culture : en attente de précision de la part de Mme Nathalie ANDREU

4./ASSOGYM propose un samedi ou un dimanche après-midi de danse Zumba gratuit ouvert à tous en fonction des disponibilités restantes de la salle des fêtes.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le prêt de la salle des fêtes.

5/La communauté de communes propose un spectacle gratuit « La Cabane » destiné aux plus petits jusqu'à l'âge de 6 ans. Les dates retenues seraient les 1^{er} et 2 avril 2026.

La communauté de communes prendra en charge tous les frais liés au spectacle ainsi que le transport en bus des enfants.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le prêt de la salle des fêtes.

6/Association des guides et scouts d'Europe district de l'Eure-et-Loir, journée de rentrée le dimanche 11 janvier 2026 : les membres du conseil approuvent à l'unanimité le prêt de la salle des fêtes sous réserve de la disponibilité de la salle.

Demande de remboursement d'arrhes d'un administré : en date du 27 octobre une demande de remboursement est parvenue en Mairie. Les membres du conseil autorisent le remboursement des arrhes soit 105 euros.

QUESTIONS DIVERSES

Mme Sylvie DE ROA demande l'élagage près du panneau « Lormaye » rue Sully.

Mme Sylvie DE ROA demande l'élagage de la haie de M. DAHEM avenue de l'abbaye. M. Le Maire a demandé au Conseil départemental son avis.

Suite à la demande de subvention des parents d'élèves de l'école Saint Joseph et après en avoir débattu, les membres du conseil n'y sont pas favorables.

M. Le Maire informe que la visite de chantier de la déviation de Nogent-le-Roi sera proposée aux membres du Comité des fêtes et des organisateurs des randonnettes.

M. Roland PETIT informe que la réfection du fossé aux abords de la propriété de M. BARBOT a bien été réalisée. M.PETIT informe le conseil municipal de la présence de 2 grès.

M. Roland PETIT attend le retour de la procédure de bien sans maître réalisée par la commune. A l'issue, il proposera à la commune de relancer une procédure pour 2 parcelles situées dans le périmètre du SIRP.

M. Roland PETIT souhaite que l'on puisse conventionner avec les administrés pour l'entretien des végétaux à la suite des travaux de la RD116. M. Le Maire va prendre attaché auprès de la ville de Lèves et de l'association des Maires.

Mme Nathalie ANDREU informe du bon déroulement du marché de Noël : succès de la tartiflette, des crêpes, de la participation et de la randonnée.

Mme Nathalie ANDREU informe de vols de "décorations" à Coulombs, en espérant que ces vols ne découragent pas les futurs participants. Mme Nathalie ANDREU signale également la dégradation d'un véhicule chez ma voisine et demande s'il est possible de demander à la Gendarmerie de faire des rondes en voiture banalisée la nuit, et si c'est déjà le cas de les intensifier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h46.



M. Jean-Noël MARIE
Maire de Coulombs
Conseiller départemental du canton d'Epernon

Le 9/01/2026